

12 janvier 2024

COMMUNIQUE

Après une intervention policière qui se termine par le décès d'un martiniquais interpellé par 18 fonctionnaires de police dans une supérette de Montfermeil, suite à une douzaine de coups de pistolet à impulsion électrique, il faut à nouveau faire face au décès d'un homme de 39 ans tué par les gendarmes à Goyave en Guadeloupe.

Le constat est terrible et dans les deux cas, comme d'autres avant eux, les conditions de ces crimes par des représentants de l'ordre sont contestées et extrêmement contestables.

Plus terrible encore, la force de constater que les victimes de ces drames ne sont pas de type caucasien. Nos compatriotes afro descendants ont payé un lourd tribut à ce que les pouvoirs publics osent nommer « erreurs » ou pire « dans les règles ».

Tout comme la Ligue des Droits de l'Homme, le **CREFOM** fait part de son indignation et sa grande inquiétude. Nul ne peut ignorer que la question du faciès joue trop souvent le premier rôle dans les interpellations policières qui se terminent de façon dramatique.

Le **CREFOM** ne fait pas l'impasse quant à la pauvreté des moyens humains, matériels et de formations qui sont alloués aux forces de l'ordre, mais comment expliquer autrement que par un racisme d'Etat (le donneur d'ordre) que les victimes des arrestations trop musclées ne soient que rarement de « la bonne couleur » ? Parallèlement, quel que soit le délit, nulle intervention policière ne doit se terminer par la vie ôtée à une personne désarmée.

Alors que les propagandes d'extrême droite se multiplient en Europe et grandissent en France, l'ancien empire colonial se plie à un jeu dangereux à des fins électoralistes et ne laisse hélas pas trop de doutes quant aux ordres donnés par les Préfectures de Police à propos des lieux et types de personnes visées.

Les ultramarins et descendants, issus de 400 ans d'esclavage, de colonisations honteuses, et d'un mépris toujours vivant ont déjà payé assez cher pour encore aujourd'hui être la cible systématique des forces de l'ordre du pays des droits de l'homme.

Le CREFOM attend que la justice examine les conditions de ces actes au regard de la systématisation de leur caractère légal.

Daniel DALIN
Président

